



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

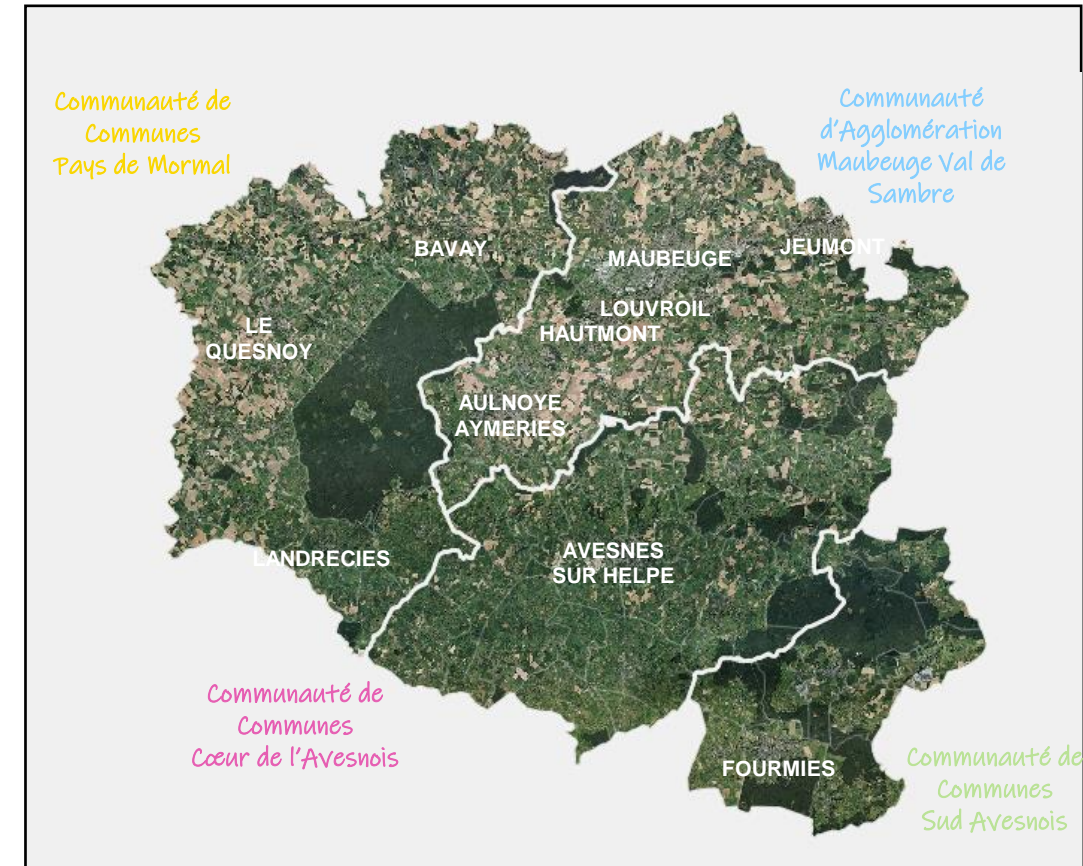
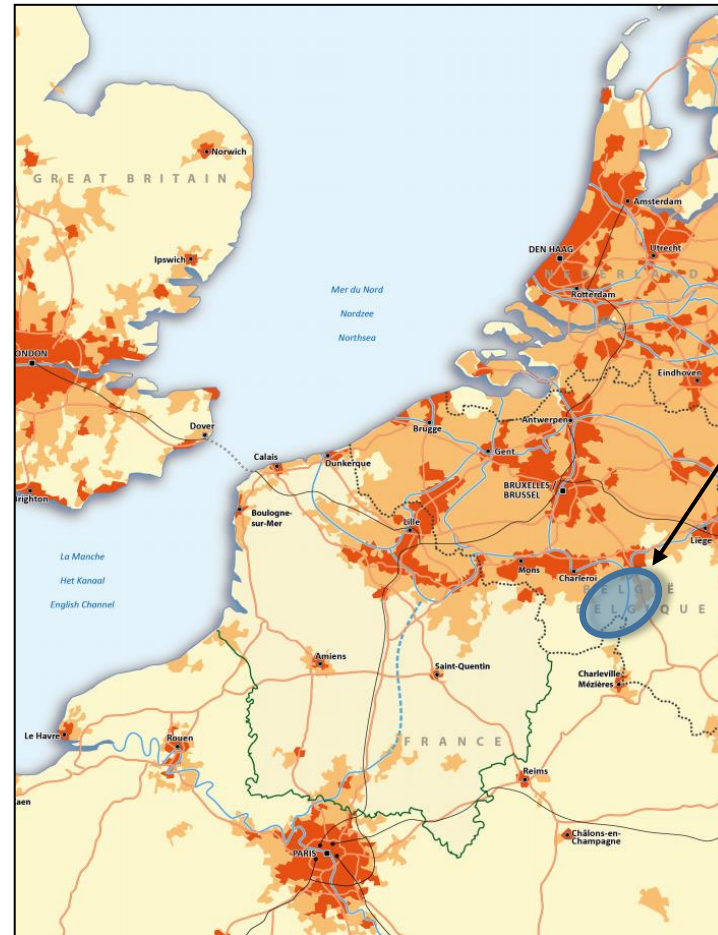
Colloque CPDT 2024 – L’optimisation spatiale : le rôle-clé du local

Arrondissement d’Avesnes-sur-Helpe / France

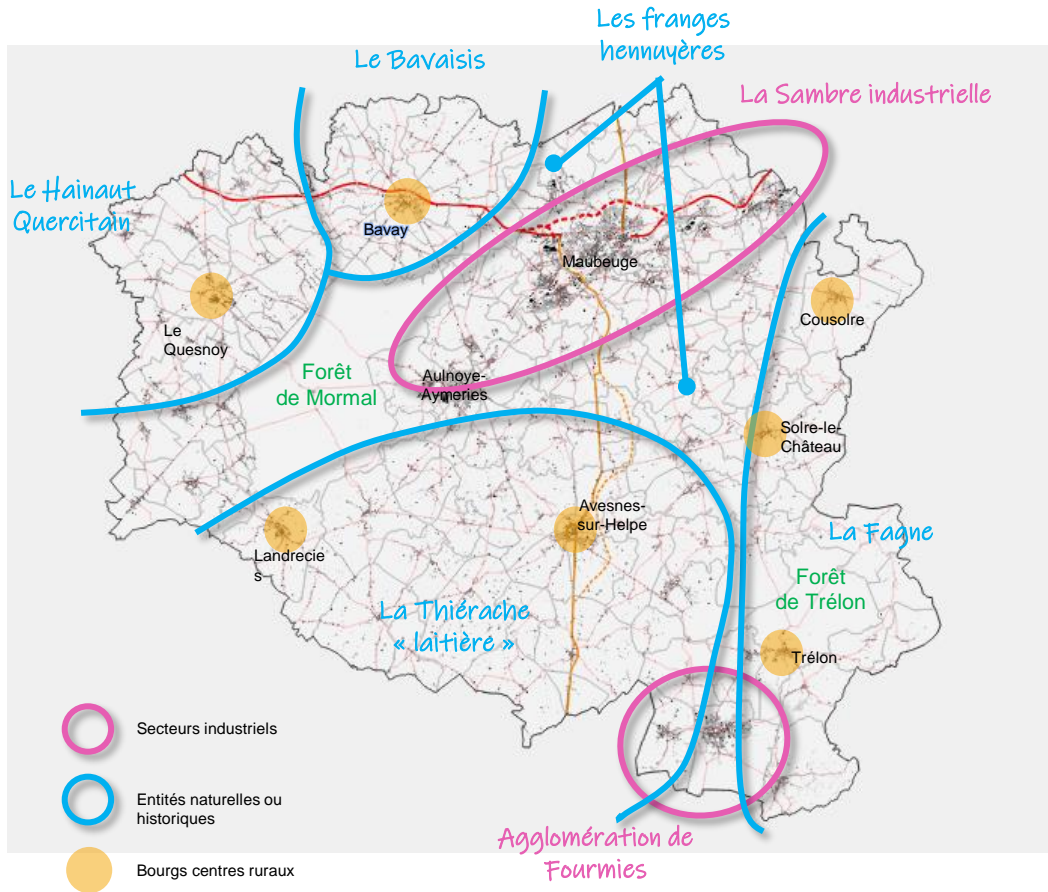
Ambre LEGRAND – Agence de Développement et d’Urbanisme

Présentation du territoire

- Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Région Hauts-de-France, France
- Le contexte national : la loi Climat et Résilience (2021) et le ZAN
- Une intégration des objectifs dans les documents de planification, dont le Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en révision



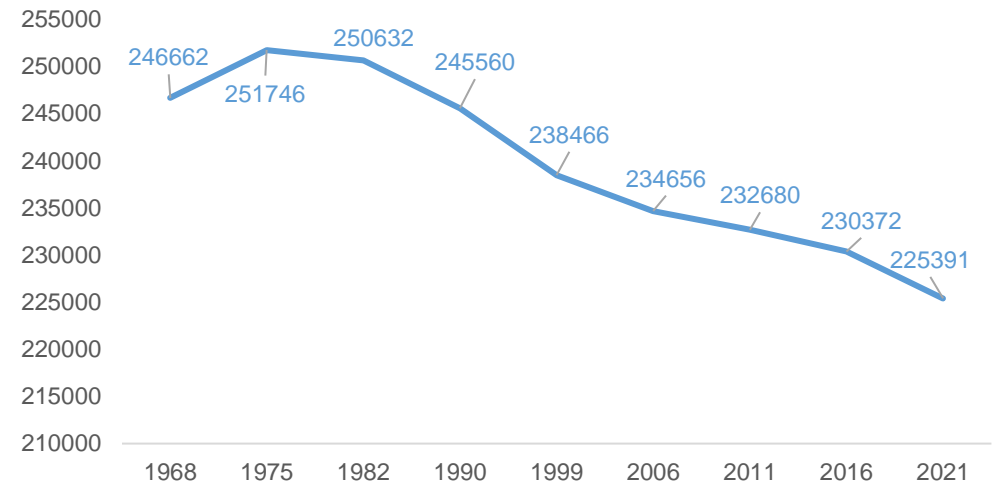
Présentation du territoire



 **4**
EPCI

 **151**
communes

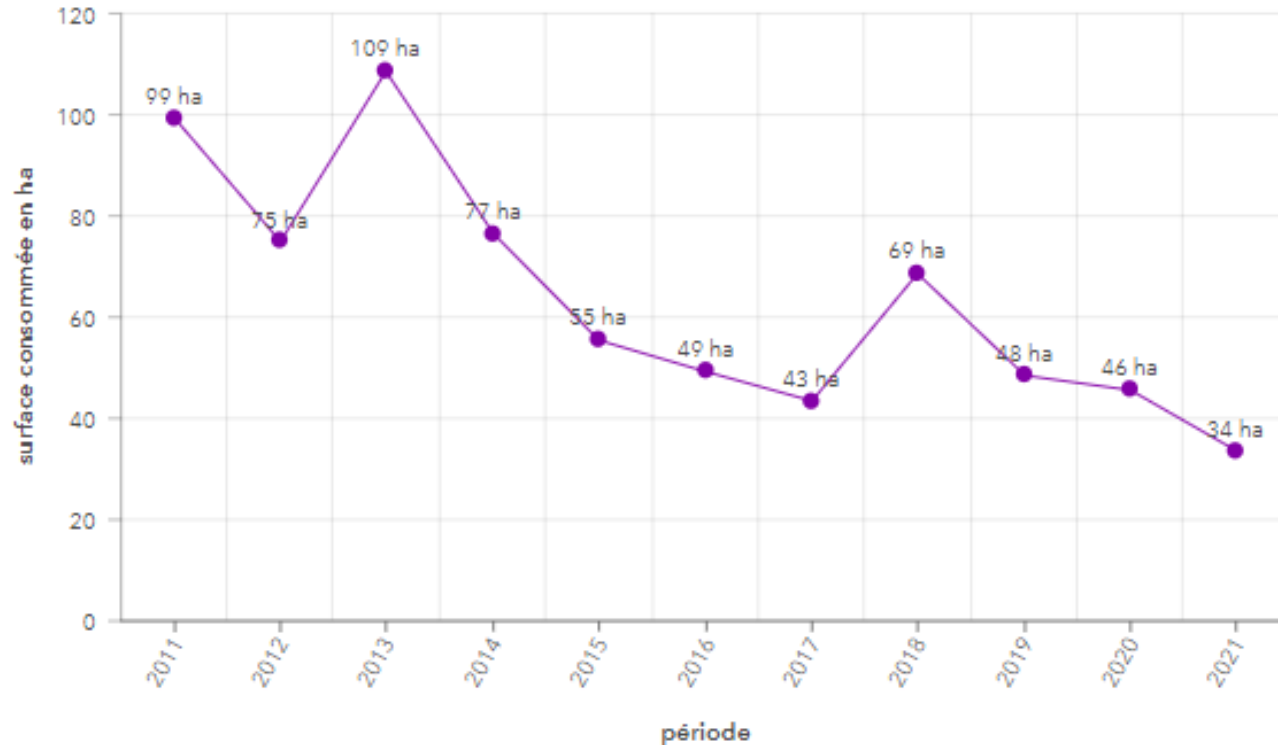
 **230 000**
habitants



Des projections à 213 000 habitants en 2050?

Enjeux

Consommation totale* (en hectares) entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2022



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2022, données mises à jour au 1er janvier 2022

- D'après les données de l'observatoire de l'artificialisation sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe : environ 680 ha consommés en 10 ans (tout compris), à 65 pour de l'habitat
- D'après les règles de répartition SRADDET (estimation) : environ 345 hectares sur la prochaine tranche (tout compris)
- Dans le SCOT actuel : objectif d'environ 520 ha par tranche de 10 ans

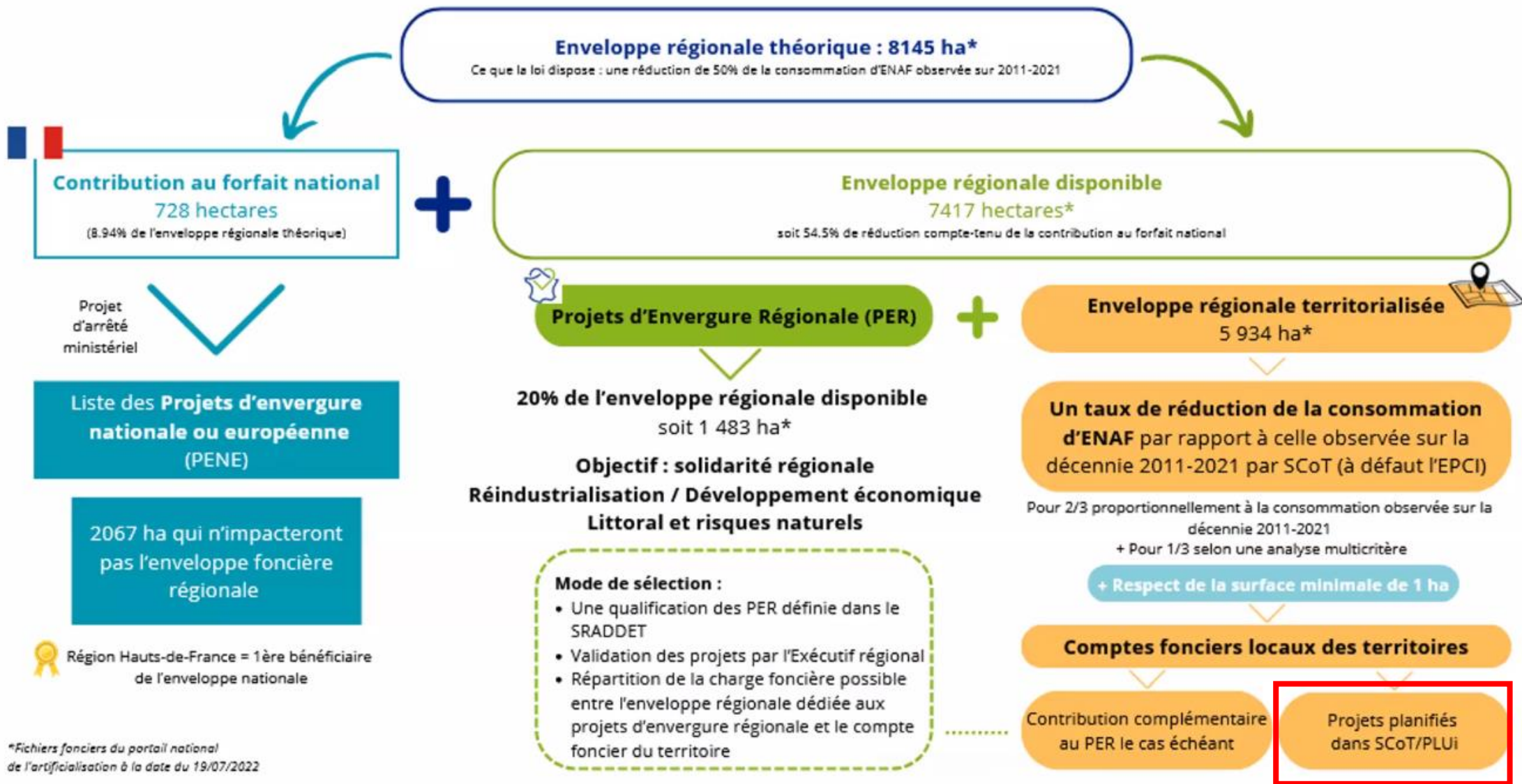
- Comment gagner en efficacité (habitat et développement économique)?
- Comment agir sur la désirabilité?
- Comment anticiper la période post 2031?

Aspects pratiques liés à l'implémentation des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'échelon local

- Les enjeux de la territorialisation des objectifs
 - Solidarité nationale, régionale, locale, ...
 - Des données en cours de consolidation
 - Un exercice prospectif
 - Une approche chiffrée
- Un contexte législatif mouvant
- Un calendrier contraint



De 2021 à 2031, une réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en Hauts-de-France



Aspects pratiques liés à l'implémentation des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'échelon local

L'activité économique

- Des besoins d'extensions ou de modernisation d'entreprises
- Des ZAE saturées ou vieillissantes
- Un souhait d'attractivité et d'accueil de nouvelles entreprises

La production de logements

- Un besoin en logements continu, même en territoire en décroissance démographique
- Une nécessité permanente d'adapter et de renouveler le parc pour répondre aux besoins des ménages

Les secteurs de renaturation

- Un « terrain de jeu limité et fini »,
- Des données non homogènes sur la qualité des sols
- La question des échelles et de l'efficacité de la renaturation (au-delà de la compensation numérique?)

Aspects pratiques liés à l'implémentation des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'échelon local

Privilégier un développement urbain par le recyclage des espaces déjà urbanisés, préserver les sols naturels, réinvestir les cœurs de ville ... les collectivités sont les chefs d'orchestre d'un changement à conduire dans les manières de faire et de penser

Sobriété Foncière, la clef pour des sols et territoires vivants, Cerema Editions



Une période propice à l'innovation et aux alternatives aux formes urbaines classiques : empreintes carbonées, rythme de vie apaisé, recherche de sociabilité, ...



Poursuivre une réflexion intercommunale intégrée : éviter les concurrences entre les offres foncières, ...



Intensifier le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la « fabrique territoriale » : la loi a généré du dialogue et du débat, aucun acteur n'a une réponse complète sur le sujet de l'artificialisation



S'impliquer tout au long de la chaîne d'aménagement



Dépasser la logique « artificialisation » de l'aménagement : la stratégie foncière n'est pas affaire que d'objectifs chiffrés